

Protection du Boisé des Hirondelles:

**«LES GÉNÉRATIONS FUTURES DÉPENDENT DES DÉCISIONS
QUE NOUS PRENONS AUJOURD’HUI
POUR LEUR ASSURER UN AVENIR DURABLE»...**

- PAUL MASSICOTTE, SÉNATEUR

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 24 janvier 2023 – Le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a tenu à souligner l’ouverture d’un procès très attendu par les Montarvilloises et Montarvillois, celui opposant le sénateur et propriétaire de *Sommet Prestige Canada*, M. Paul Massicotte, à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et au ministère de l’Environnement du Québec à propos de l’avenir du Boisé des Hirondelles. Rappelons que la controverse entourant le Boisé des Hirondelles date de 2006, année où le sénateur Massicotte a acquis un terrain attenant au Parc national du Mont-Saint-Bruno dans le but d’y implanter un projet immobilier. Il conteste en cour supérieure la décision du ministère de l’Environnement à l’effet de rejeter sa demande de certificat d’autorisation pour ce projet de développement immobilier dans un milieu naturel fragile.

«Difficile de réconcilier ce recours judiciaire visant à faire valoir “son droit” de construire dans ce boisé, risquant ainsi de mettre en péril des espèces menacées, comme le ginseng à cinq folioles, et sa déclaration du 6 novembre 2021, au cours de laquelle le sénateur Massicotte invitait ses collègues à s’attaquer à la crise climatique. Je vois mal, en effet, comment on peut sérieusement prétendre que “les générations futures dépendent de décisions que nous prenons aujourd’hui pour leur assurer un avenir durable” et s’entêter à poursuivre en justice les autorités publiques qui tentent de protéger des milieux naturels contre sa convoitise!», de s’indigner M. Bergeron.

«C’est d’autant plus invraisemblable, a-t-il poursuivi, que ce même promoteur immobilier est aussi président du comité sénatorial de l’énergie, de l’environnement et des ressources naturelles. Dans le cadre de ses fonctions, il même déclaré que les efforts de toutes et tous sont essentiels afin de limiter les changements climatiques, tels que les feux de forêts, les conditions météorologiques extrêmes et... la perte de biodiversité! Or, la Conférence de l’ONU sur la biodiversité (COP15), qui s’est tenue à Montréal en décembre dernier, a lourdement insisté sur l’urgence d’agir en cette matière.»

«Bien que nominalement “indépendant”, c’est à titre de libéral que Paul Massicotte a été nommé au Sénat sous le gouvernement de l’ex-premier ministre Jean Chrétien. Le parti qui lui a valu sa nomination s’est engagé, en 2019, à planter 2 milliards d’arbres, ce qui représente 200 millions d’arbres par année jusqu’en 2030. Or, ce ne sont que 90 millions d’arbres qui, au total, ont été plantés jusqu’à présent! À défaut de planter tous les arbres promis, ne pourrait-on pas commencer par ne pas couper ceux qui sont rendus à maturité? Il est d’autant plus important de faire preuve de circonspection dans notre région, qui est la seule, avec Montréal, à présenter un couvert forestier inférieur à celui recommandé par le ministère québécois de l’Environnement. Mais on constate une fois de plus qu’avec les libéraux, les bottines suivent rarement les babines...», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)